

Procès-verbal

Séance de la commission Finances

Séance de la COFIN

Date et heure : Lundi 27 octobre 2025, 9h30 – 12h00

Lieu : AVALEMS, Avenue de Tourbillon 19, 1950 Sion

Participants : Nicolas Kaufmann (Président), Christian Rey, Christoph Willisch, Michela Orlando, Sabrina Genolet

Excusé : Elena Gemmet, Jean-Pierre Lugon

Invitée: Beatrice Mäder (Polynomics)

PV: Camille-Angelo Aglione (sur base PLAUD + Chat GPT)

| N° | Objet | PV |
|----|--|--|
| 1. | Bienvenue et validation de l'ordre du jour | Nicolas Kaufmann souhaite la bienvenue aux membres. ⇒ L'ordre du jour est validé. |
| 2. | Validation PV de la séance précédente | ⇒ Le PV de la séance du 19 août 2025 est validé avec remerciements à son auteur. |
| 3. | Polynomics : point de situation sur le projet | <p>La Dr Beatrice Mäder (Polynomics) participe en visioconférence et présente l'état d'avancement de l'étude sur le financement des EMS.</p> <p>Elle expose les premiers résultats issus de l'analyse des données transmises par 37 établissements valaisans, portant sur les coûts par centre de profit (soins LAMal, soins non LAMal, pension et animation).</p> <p>Les principaux constats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différences de coûts entre EMS se sont réduites entre 2020 et 2024 ; • Environ 60 % des EMS affichent un résultat négatif sur la base de leur comptabilité analytique ; • Les profits se concentrent sur les soins LAMal et la pension, tandis que les pertes concernent majoritairement l'animation et les soins non LAMal ; • La définition très restreinte du « soin LAMal » dans le modèle valaisan (limitée aux salaires) pourrait expliquer une part importante des déficits. |

| | | |
|----|---------------------------------|--|
| | | <p>Les membres relèvent plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michela Orlando et Christoph Willisch insistent sur la nécessité d'élargir la définition du soin LAMal afin d'intégrer une part des coûts structurels et administratifs ; • Nicolas Kaufmann souligne l'intérêt de chiffrer l'impact d'une telle évolution pour estimer combien d'EMS resteraient déficitaires si ces coûts étaient inclus ; • Christian Rey demande à pouvoir disposer d'une lecture comparative des EMS bénéficiaires et déficitaires selon des critères tels que le niveau moyen BESA, l'âge du bâtiment ou la structure des coûts ; <p>La commission prend acte du rapport intermédiaire et remercie Polynomics pour son travail.</p> <p>Elle recommande au Comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de maintenir la collaboration avec Polynomics pour la phase 3 de l'étude ; ⇒ d'examiner la possibilité d'une relecture critique du modèle cantonal de répartition des coûts LAMal/non LAMal, en vue d'une meilleure comparabilité intercantonale. |
| 4. | Tarifs 2026 et dotations | <p>Une discussion approfondie est menée sur les propositions de tarifs 2026 et les effets de l'introduction du CP2020 sur les dotations en EPT.</p> <p>Les constats principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'État a annoncé une hausse moyenne de CHF 2.– par jour sur les tarifs, mais une neutralité globale des dotations ; • Pour certains EMS (ex. La Charmaie), la hausse des coûts liée au CP2020 est neutralisée par un ajustement du financement ; • D'autres établissements, notamment du Haut-Valais, subissent une baisse nette de la dotation, soit une perte d'environ 1 fr./jour/résident. <p>Christoph Willisch relève que la neutralisation financière entraîne une baisse effective des EPT et risque d'affecter la qualité des prestations.</p> <p>Michela Orlando exprime sa préoccupation sur l'impact de la réforme sur les institutions déjà déficitaires.</p> <p>Nicolas Kaufmann souligne que la neutralité voulue par le canton crée mécaniquement des gagnants et des perdants, selon la structure des résidents et le profil BESA.</p> <p>La COFIN recommande au Comité :</p> |

| | | |
|----|---------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de demander au Service de la santé publique un tableau d'impact détaillé par établissement, distinguant les effets du CP2020 sur les dotations et les chiffres d'affaires ; ⇒ de rappeler au canton que la reconnaissance du CP2020 ne doit pas se traduire par une baisse de la qualité des soins, ni par une diminution effective des ressources humaines. |
| 5. | Informations | <p>EFAS : Camille-Angelo Aglione informe la commission que les données de référence pour les futures négociations dans le cadre d'EFAS seront issues des chiffres collectés dès 2026. Il rappelle que la mise en œuvre d'EFAS vise un financement uniforme au niveau fédéral, tout en maintenant des tarifs négociés à l'échelle cantonale. L'importance d'un modèle solide de dotation et de comptabilité — notamment à travers l'introduction du CP2020 et l'analyse menée par Polynomics — est soulignée, ces éléments constituant les bases techniques des futurs calculs.</p> <p>interRAI : Concernant le déploiement de l'outil interRAI LTCF, la commission est informée que le déploiement complet dans les EMS valaisans est prévu au plus tard pour 2028. Les prochaines étapes consisteront à définir les modalités de déploiement et à planifier la phase pilote de formation et d'intégration.</p> |
| 6. | Divers | Pas de divers |